



BENOR

BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
d'ardoises en fibres-ciment pour toiture, TRA BB 212,
à l'entreprise

Cembrit Holding as
Gasværksvej 24, 1., DK - 9000 Aalborg,

pour la production de

Ardoises en fibres-ciment
Dénominations de produit : voir annexe.

fabriqués dans l'unité de production

Cembrit as
Lidická 302, CZ - 266 38 Beroun 3,

en conformité avec la

NBN EN 492:2012+A2:2018

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-212-444-492-01 | Valable du 01-01-2022 au 31-12-2024

Délivré à Bruxelles, le 25 novembre 2021.

ir. B. De Blaere,
Président du Comité général de Gestion
d'agrément et de certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



**Annexe au certificat BENOR
BB-212-444-492-01**

Ardoises en fibres-ciment

Version 001 du 16 novembre 2018

Dénomination de produit	Epaisseur nominale (mm)	Dimensions nominales (cm)
Dolmen®	4 mm	33x24; 40x27; 40x40; 45x30; 45x32; 60x30; 60x32; 60x40
Bravan®		40x24; 44x29; 60x30

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 25 novembre 2021.



ir. B. De Blaere,
Président du Comité général de Gestion
d'agrément et de certification